

Vendredi 15 janvier 2021 / www.letelegramme.fr / Tél. 09.69.36.05.29

Handicap à l'école : les AESH veulent une meilleure reconnaissance

Elles n'ont pas de véritable statut au sein de l'Éducation nationale. Des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), qui travaillent dans le pays de Lorient, témoignent de leur manque de reconnaissance.

Julien Boitel

« Nous sommes les parents pauvres de l'Éducation nationale ». Valérie est depuis trois ans AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap), autrefois appelé AVS (Auxiliaire de vie scolaire). Cette année, elle s'occupe de trois élèves dans trois classes différentes d'une école lorientaise. « L'un des enfants est autiste. Il est en attente pour aller dans une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Nous sommes trois à s'occuper de lui à tour de rôle ». Une profession pas toujours simple. « On n'est pas du tout formé », avoue l'ancienne aide-soignante de formation, aujourd'hui contractuelle de l'Éducation nationale. « J'ai signé un CDD de trois ans, renouvelable une fois ». Après six années d'activités, les AESH, majoritairement des femmes, peuvent être titularisées.

Une rémunération

insuffisante

Aujourd'hui, Valérie gagne 780 € nets par mois pour 24 h de travail hebdomadaire. Pas suffisant pour subvenir à ses besoins. « Je donne en complément des cours particuliers à une jeune fille autiste ». Auparavant, elle exerçait dans deux écoles différentes, l'une à Lorient, l'autre à Guidel, sans aucune prise en compte de ses frais de déplacement. « C'est un métier passionnant mais notre travail n'est pas reconnu alors qu'il est important pour que le handicap ne soit pas une porte qui reste fermée à certains pour accéder au savoir », regrette-t-elle. Sous le contrôle de l'enseignant, les AESH favorisent l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire. « L'enseignant fait sa classe. Nous, on est là pour réexpliquer les consignes si l'élève n'a pas compris », indique Zoubida, qui intervient depuis 2013 au sein de l'école de Kermelo, à Lorient. « Cette année, je travaille dans une classe Ulis de 11 élèves au côté d'un



Au premier plan, Valérie et Zoubida, AESH dans des écoles lorientaises, ont participé, ce jeudi 14 janvier, à un stage de formation syndicale, encadré par Céline Le Pestipon et Karl Flageul, du syndicat Sud Éducation 56.

enseignant ».

Zoubida touche la même rémunération que Valérie. Mère de famille, elle n'a « que ce salaire pour vivre. La fin de mois, c'est dès le début du mois », lâche-t-elle. « J'avais trouvé un autre emploi à côté. Je gardais des enfants mais ce n'était pas facile ». Au bout de deux mois, son corps a dit stop. Faute de rémunérations suffisantes, certaines AESH raccrochent définitivement.

Un stage pour connaître leurs droits

Ce jeudi 14 janvier, Valérie et Zoubida ont participé, avec une trentaine d'AESH du Morbihan, à un stage de formation syndicale, organisé par le syndicat Sud Éducation 56, au collège Anita-Conti, à Lorient. Ce temps d'échange leur a permis de faire le point sur leurs droits. Les deux AESH, comme de nombreuses autres, veulent une « revalorisation » de leur salaire et « une reconnaissance » de

leur travail. Si Valérie et Zoubida affirment que les relations avec les enseignants « se passent très bien », cela n'est pas systématique. « On reçoit des appels avec des AESH qui se retrouvent à surveiller la cantine, le temps de la sieste ou prendre la classe quand l'enseignant n'est pas là. Ce n'est pas leur mission. Si elles avaient un statut, elles pourraient être mieux reconnues », souligne Céline Le Pestipon, professeur des écoles et militante à Sud Éducation.

AESH : « Un salaire qui ne permet pas de vivre dignement »



Ce jeudi 14 janvier, une trentaine d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) du Morbihan ont suivi un stage de formation syndicale, organisé par le syndicat Sud Éducation 56, au collège Anita-Conti, à Lorient.

Vous proposiez ce jeudi une journée de formation aux AESH.

Quel était l'objectif de ce stage ?

Karl Flageul et Céline Le Pestipon, du syndicat Sud Éducation 56 : « L'intérêt était double. En premier, le but de ce stage, qui a rassemblé une trentaine d'AESH au collège Anita-Conti, était d'informer les AESH sur leurs droits pour qu'elles puissent les faire respecter et ainsi revendiquer un réel statut. En deuxième, c'était de permettre aux AESH de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques. Elles sont souvent isolées dans leur établissement et comme elles n'ont pas de véritable statut, cela permet de faire du lien et de créer un collectif ».

Quelle est la situation de ces personnes ?

« Les AESH sont des personnels précaires de l'Éducation nationale. Ce sont majoritairement des femmes. Leur salaire moyen tourne autour de 750 € nets et elles n'ont pas de perspective d'évolution salariale. Elles sont en

temps partiel subi. Elles travaillent au maximum 24 h/semaine pour un salaire qui ne leur permet pas de vivre dignement. Il y a pourtant tout un travail invisible, de préparation avec les enseignants, qui pourrait leur faire atteindre les 35 heures. Certaines sont obligées d'avoir un autre emploi. D'autres ne peuvent pas continuer. Elles sont pourtant indispensables pour assurer l'école inclusive ».

Que demandez-vous ?

« Nous demandons la création d'un réel statut d'AESH, avec une titularisation sans condition et une rémunération de 1 700 € nets par mois en début de carrière, ainsi que la reconnaissance d'un temps plein correspondant à 24 heures d'accompagnement. Dans le cadre du mouvement national de grève, le 26 janvier, nous mettrons en avant ces travailleurs précaires. Nous appelons les AESH à se mettre massivement en grève et à porter leurs revendications ».